

25 mai 2004 -02:00

Ministre Verwilghen: Commission mixte Bénin 24-25/05/2004

Ministre Verwilghen: Commission mixte Bénin 24-25/05/2004

Ministre Verwilghen: Commission mixte Bénin 24-25/05/2004

Communiqué de presse Bruxelles, le 25 mai 2004, La Coopération au Développement Royaume de Belgique MINISTRE MARC VERWILGHEN Commission mixte belgo-béninoise (Bruxelles, 24-25 mai 2004) Pour rappel, le Bénin est un des 18 pays partenaires de la Belgique. La Coopération directe institutionnalisée n'y a débuté qu'il y a à peine 6 ans, lors de la première grande commission mixte tenue en décembre 1998 à Cotonou (les ONG et universités belges y étant présentes depuis de nombreuses années.) Le Royaume de Belgique représenté par le Ministre de la Coopération au Développement, Marc Verwilghen, et la République du Bénin ont adopté ces 24 et 25 mai le Programme indicatif de Coopération pour la période mi-2004/mi-2007. Le choix de concentration géographique s'est porté sur les départements du Mono et du Couffo dans le Sud du pays et de l'Atacora et de la Donga dans le Nord, considérés parmi les plus pauvres du Bénin. Le choix de concentration sectorielle quant à lui s'est porté sur trois secteurs prioritaires, à savoir le secteur de la santé, l'agriculture et la sécurité alimentaire, la bonne gouvernance et la consolidation de la société. Dans ces trois secteurs prioritaires, une attention particulière sera portée aux trois thèmes transversaux que sont l'égalité des chances entre l'homme et la femme, la préservation de l'environnement, et l'économie sociale. Le montant global proposé pour le Programme indicatif de Coopération, y compris l'assistance technique s'élève à 30 millions EUR. Lors de son allocution à l'occasion de la séance inaugurale de cette Commission mixte, le Ministre de la Coopération au Développement, Marc Verwilghen a précisé que "le progrès réalisé dans la lutte contre la pauvreté au Bénin est remarquable". Le Ministre Marc Verwilghen a souligné que "le Programme indicatif de Coopération tiendra compte à la fois des priorités de la coopération bilatérale directe belge et des plans de développement du Bénin grâce à son inscription dans le Document stratégique de Réduction de la Pauvreté (PRSP.)" Suite à sa mission au Bénin fin mars 2004, en présence du Prince Philippe, le Ministre Marc Verwilghen a en outre manifesté le souhait que soit abordé pendant cette Commission mixte, le soutien au développement du secteur privé béninois. Selon le Ministre Marc Verwilghen, "celui-ci peut contribuer de différentes manières à la lutte contre la pauvreté. Il constitue une source importante d'emplois, de croissance de la productivité et des revenus. Il introduit de nouveaux acteurs dans le processus de développement et contribue à la formation d'une base pour l'impôt, tout en offrant un potentiel d'instruments politiques pouvant faire face aux défis sociaux et environnementaux. Le rôle du secteur privé dans le processus de développement des pays en développement est un pilier qui, jusqu'à présent, n'a pas été suffisamment développé dans la coopération au développement de notre pays. En vue de soutenir ce secteur privé, quatre nouveaux domaines d'action ont été identifiés : la création d'un environnement propice au développement du secteur privé dans les pays en développement ; la sensibilisation de nos entreprises pour le développement du Sud, la promotion de la responsabilité sociale des entreprises, et la facilitation des investissements dans les pays en développement moyennant la conclusion de partenariats visant à surmonter les obstacles en matière d'expertise, de formation et de financement. La mise en œuvre de cette nouvelle politique pourra démarrer à partir du mois de septembre 2004 en forte collaboration avec BIO". POUR PLUS D'INFORMATIONS : Cellule stratégique du Ministre de la Coopération au Développement Rue des Petits Carmes 15 1000 Bruxelles Isabelle Maduda-Lukebamoko (Porte-parole) Tél.: 02/501.84.26 - Fax: 02/501.86.33 GSM : 0476/803.800 isabelle.maduda@diplobel.fed.be Ann Cosyn (Attaché de presse) Tél : 02/501.37.46 GSM : 0475/900.223 ann.cosyn@diplobel.fed.be

SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération
au Développement - Service de presse (P&C/P)

Rue des Petits Carmes 15

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 501 81 11

<http://diplomatie.belgium.be>

Karl Lagatie

Porte-parole

+32 477 40 32 12

Karl.Lagatie@diplobel.fed.be

Arnaud Gaspart

Porte-parole adjointe

+32 2 501 87 66

Arnaud.Gaspart@diplobel.fed.be